



Conditions Générales de Vente

Désignation

L'association Fédération des acteurs de la solidarité Bourgogne Franche-Comté désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au .3 rue Jean Monnet Chenôve 21300

La Fédération des acteurs de la solidarité Bourgogne Franche-Comté met en place et dispense des formations inter et intra structure, à Chenôve, et sur l'ensemble du territoire régional, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client-e : toute personne morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de l'association Fédération des acteurs de la solidarité Bourgogne Franche-Comté
- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par l'association Fédération des acteurs de la solidarité Bourgogne Franche-Comté pour le compte d'un-e client-e. Toute commande de formation auprès de l'association implique l'acceptation sans réserve du ou de la client-e des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du ou de la client-e, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Convention et attestation

Pour chaque formation, l'association Fédération des acteurs de la solidarité Bourgogne Franche-Comté s'engage à fournir une convention au ou à la client-e. Ce-tte dernier-ère est tenu-e de retourner à l'association la dite convention, datée, signée et tamponnée.

À la demande du ou de la client-e, une attestation de présence ou de fin de formation, ainsi que des feuilles d'émargement peuvent lui être fournies.

Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros. Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à réception de la facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

Prise en charge

Si le·a client·e bénéficie d'un financement par un OPCO, il ou elle doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le·a client·e est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où l'association Fédération des acteurs de la solidarité Bourgogne Franche-Comté ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au ou à la client·e.

Modalités et délais d'accès

Dans le cas d'une formation organisée en intra, et à compter de la réception du mail de confirmation, la Fédération des Acteurs de la Solidarité Bourgogne Franche-Comté s'engage à contacter la structure dans les meilleurs délais, pour déterminer un planning de formation (délai d'accès d'environ 60 jours), tout en prenant compte les contraintes de délai des 2 parties.

Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 15 jours calendaires avant le jour et l'heure du début de la formation. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse formation-bfc@federationsolidarite.org. En cas d'annulation 15 jours ouvrables avant la date de la formation, le·a client·e est tenu·e de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 70% du coût total initial de la formation. En cas d'annulation moins 7 jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 100% du coût total initial sera facturée au ou à la client·e.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le·a client·e, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 10 jours avant la date de la formation.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, l'association Fédération des acteurs de la solidarité Bourgogne Franche-Comté ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses client·es. Ces derniers·ères seront informé·es par mail.

Programme des formations

S'il·elle le juge nécessaire, l'intervenant·e pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée

sans l'accord exprès de l'association. Le-a client-e s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Règlement général sur la protection des données

Pour les besoins administratifs des inscriptions ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle l'association Fédération des acteurs de la solidarité Bourgogne Franche-Comté collecte les informations fournies au moment de l'inscription pour une durée de 20 ans après la fin de la formation. L'association s'engage à ne les communiquer à aucun tiers. Le ou la client-e peut exercer son droit de consultation, modification ou suppression par email à bfc@federationsolidarite.org.

En vertu de la loi 2018-493 du 25 mai 2018 relative à la protection des données personnelles (RGPD), en remplissant le formulaire d'inscription et en signant la convention de formation, le ou la client-e accepte expressément que l'association collecte, traite, stocke et utilise les informations personnelles qu'il ou elle lui donne. Le ou la client-e peut exercer ses droits de modification et de suppression de ses données en s'adressant à bfc@federationsolidarite.org.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

L'association Fédération des acteurs de la solidarité Bourgogne Franche-Comté s'implique dans l'accessibilité des personnes en situation de handicap afin de garantir l'égalité des droits et des chances dans la formation professionnelle continue. Elle s'engage à ce titre, à proposer un entretien avant l'entrée en formation à toute personne qui, en raison d'une difficulté ou d'une situation de handicap, en manifesterait le besoin afin d'aborder les possibilités d'adaptation de l'organisation de la formation.

Pour toute demande, veuillez vous adresser à la personne référente handicap à l'adresse suivante : bfc@federationsolidarite.org

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre l'association Fédération des acteurs de la solidarité Bourgogne Franche-Comté et le ou la client-e, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux compétents.

Version du 01/06/21